



Association pour la
Promotion des
Ports de
Granville

Rapport d'activités 2020 - 2021

Ce rapport rend compte de l'activité de notre association depuis la dernière assemblée générale, le 3 octobre 2020.

Vie de l'association :

Lors de l'assemblée générale du 3 octobre 2020, Françoise Bariaud, Lionel Delarue, Christian Duffy, André Juin, Jean-Paul Labrosse, Jean-François Seguin, Alexandra Siess et Louis Tanguy ont été élu-e-s au conseil d'administration, portant ainsi à 12 le nombre des administrateurs et administratrices. En cours d'année, cinq personnes ont été cooptées par le conseil d'administration, comme prévu par les statuts. Il s'agit de Isabelle Ange, Gilles Chauveau, Nathalie Deguelle, Karelle Diot et Thierry Fagart.

En dépit des restrictions liées à l'épidémie de covid 19, le CA s'est réuni 11 fois, en présence physique à chaque fois que possible.

Le nombre des adhérents, qui était de 126 à la date de l'AG 2020, est de 130 au aujourd'hui, une stabilité bienvenue en ces temps difficiles. Pour faciliter les nouvelles adhésions ou les renouvellement d'adhésion, nous avons ouvert la possibilité d'adhérer ou de ré-adhérer par internet sur le site HelloAsso, sans grand succès pour l'instant

Notre association, fondée, il faut le rappeler en 1996, est donc toujours bien vivante et active, en dépit de l'adversité politique et sanitaire.

Nous avons entrepris de dynamiser la communication de l'association. La maquette du *Courrier des Ports* a été modernisée dans un format plus court et en couleur. Nous espérons que vous trouvez le *Courrier des Ports* plus attractif. 4 éditions ont été publiées, ce qui nous semble encore trop peu. Il nous faudra sans doute être plus attentifs à ce bulletin.

Au-delà de la page Facebook, un site internet a été créé où tout un chacun peut trouver l'essentiel des publications de l'APPG. Je vous encourage très vivement à le consulter le plus souvent possible. Aujourd'hui, ce site est encore trop confidentiel mais nous devons persévérer.

Action entreprises :

Où est passé le projet du département pour les ports de Granville ? Nous avons appris que le Département avait pris en octobre 2020 une délibération prescrivant une « concertation » en préalable à l'extension des ports de Granville. Pour échapper à l'obligation d'organiser non pas une concertation mais un débat public (au sens du code de l'environnement), le président du Conseil départemental a trouvé très malin de couper son projet en deux, d'une part les travaux d'extension dont il assurerait la maîtrise d'ouvrage et d'autre part l'aménagement immobilier de la rue des îles confié à la SAS Port Granville et supposé contribuer au financement des travaux d'agrandissement du port de plaisance.

L'entourloupe était cousue de fil blanc ! Aussi nous avons saisi Madame Chantal Jouanno, présidente de la Commission nationale du débat public. Madame Jouanno partage notre avis et considère que le « saucissonnage » opéré par le Département n'est pas convenable. Elle s'est donc adressée au Conseil départemental pour avoir des explications sur ce sujet. Ceci se passait en janvier 2021 et depuis, c'est le silence radio !

Il semblerait que des tractations avec la ville de Granville soient en cours (vous avez comme nous lu la presse) mais rien de tangible ne nous est connu.

Nous avons saisi le maire de Granville pour connaître sa position sur l'organisation d'un débat public sur l'avenir des ports. Un courrier en ce sens lui a été adressé le 9 novembre 2020 et reste encore aujourd'hui sans réponse.

Enfin, nous poursuivons avec ténacité la recherche d'informations sur le périmètre du domaine portuaire et sur les impacts des rejets en mer des boues de dragage du bassin à flot et du bassin du Hérél.

Le Manifeste de l'APPG pour l'avenir des ports. La rédaction de ce document a été un moment d'intense travail collectif du CA. Ce travail était nécessaire pour que nous puissions sortir du dilemme d'être seulement pour ou contre le projet (mauvais et dépassé) du Département sur les ports de Granville. Si en effet, le département ne réalisait pas son projet (mauvais et dépassé), ce serait une victoire à la Pyrrhus. Comme nous le pensons et le proclamons, il ne faut surtout pas ne rien faire, il faut promouvoir au contraire un projet (bon) d'avenir. La voie que nous vous proposons d'emprunter vers ce bon projet est celle de ports « en vert et bleu » : des ports où prospère une économie diversifiée (cabotage, pêche et aquaculture, transports de passagers, nautisme) fondée sur la mise en valeur durable des ressources naturelles de la baie de Granville et de Chausey, des ports qui préservent la qualité des eaux et des sédiments, des ports qui anticipent les changements du climat et la transition énergétique.

Ce manifeste a été diffusé à près de 3500 exemplaires papier, est disponible sur notre site et la page Facebook. Il a été également envoyé à tous les adhérents de l'association, actuels et passés, ainsi qu'à toutes les personnes dont nous avons l'adresse Internet.

Il vous est demandé aujourd'hui de vous prononcer sur l'adoption de ce manifeste. Il est en effet essentiel qu'il ne soit pas porté seulement par le conseil d'administration mais aussi par tous les adhérents.

Une alerte sur l'état des digues du bassin du Hérél. Gilles CHAUVEAU, qui est maintenant membre du conseil d'administration, était juriste dans l'entreprise qui a construit le port du Hérél. Avec deux ingénieurs de l'entreprise, il a rédigé un rapport sur l'état des digues du bassin du RL. Vous pourrez lire ce rapport sur le site de l'APPG (<https://www.appg50400.org/>). Ce rapport indique que les deux digues, et surtout la digue secondaire, sont en mauvais état. Ce mauvais état est dû à l'absence d'entretien par le Conseil départemental depuis la création du Hérél en 1975.

Nous avons, bien entendu, adressé ce rapport à Marc Lefèvre, président du Conseil départemental. Il a répondu et sa réponse est consternante : « *En effet le mauvais état des digues est connu (et a été comptabilisé au détriment de la CCI dans notre point de départ de la négociation de fin de concession). Le projet d'extension du bassin de plaisance est de nature à corriger ces désordres.* » Ce dernier argument est devenu le leitmotiv du Département qui renvoie toujours systématiquement toute critique à l'avenir prétendument radieux qui nous est promis pour le port de plaisance de Granville. Il y en a vraiment de quoi être en colère !

La lutte contre l'arrachage de la voie ferrée portuaire. Dès le mois d'octobre 2020, nous avons compris que l'actuelle municipalité de Granville avait décidé d'arracher la voie ferrée portuaire, qui relie le bassin à flot au réseau ferré national. Cette voie ferrée était en bon état et ne nécessitait que des travaux d'entretien, comme changer quelques traverses. En tout état de cause, son maintien était parfaitement compatible avec l'implantation d'une voie douce comme le prévoit la municipalité.

Mais la municipalité de Granville a été intraitable et a fait arracher cette voie ferrée fin juin.

C'est pour nous un très mauvais coup porté aux ports de Granville en particulier à l'activité de cabotage, que la chambre de Commerce et le département s'acharnent à supprimer depuis 30 ans maintenant. Je dois rappeler que c'est d'abord pour défendre le cabotage que l'APPG a été créée en 1996.

C'est aussi pour nous un très mauvais coup car cette opération démontre que la nouvelle municipalité est tout aussi déterminée que la précédente à ne pas entendre les arguments de l'APPG.

Rien n'y a fait : ni les deux réunions, l'une avec Marc Hameau et l'autre avec Gilles Ménard, ni la pétition qui a recueilli plus de 1700 signatures, ni notre présence récurrente sur les marchés, ni la manifestation que nous avons organisée le 21 juin.

Un point positif cependant : notre mobilisation a permis de renforcer et d'étendre nos alliances avec d'autres associations granvillaises. En particulier, nous sommes maintenant très proches du collectif citoyen pour la défense du rail dans le Sud Manche car nous partageons un objectif commun, celui de mieux connecter Granville à son territoire et au-delà.

Relier le port au réseau ferré national reste un de nos objectifs, même si c'est devenu aujourd'hui plus difficile de l'atteindre qu'hier. Nous ne perdons cependant pas espoir.

Le combat pour le maintien de la voie ferrée portuaire a été l'occasion d'une réflexion sur notre mode d'intervention. Après avoir consulté une avocate, Maître Karelle Diot, nous avons choisi de privilégier l'action « politique » à l'action contentieuse, cette dernière étant plus incertaine (souvenons-nous de notre échec dans la procédure contre le PLU) et moins riche de dialogue avec les Granvillais.

Pour autant, nous avons décidé de ne pas abandonner le terrain juridique et avons saisi les services de l'état sur la régularité de la décision de la ville d'arracher la voie ferrée (conformité avec le PLU, respect de la loi sur l'eau)

La gestion de l'archipel Chausey. Notre dernière assemblée générale avait confié au Conseil d'administration la mission de considérer Chausey comme le quatrième port de Granville et d'inclure l'archipel dans la vision générale de la promotion des ports de Granville. C'est ce à quoi nous nous sommes attachés en participant à deux comités de pilotage. C'est ainsi que nous avons été « auditionnés » par le comité de pilotage institué par la communauté de communes Granville terre et mer, présidé par Gérard Dieu donné, et que nous avons pu participer, grâce à Manche nature, au comité de pilotage Natura 2000 sur Chausey. Nous avons aujourd'hui demandé aux services de l'État de siéger à part entière dans ce dernier comité de pilotage.

Notre ligne de conduite est, d'une certaine manière, la même que pour les ports continentaux de Granville. Il s'agit là aussi de ne pas succomber au piège du tourisme dominateur mais de ménager la pêche et la conchyliculture à Chausey. C'est pourquoi il nous paraît impératif de déterminer au plus vite quelle est la capacité d'accueil de Chausey. C'est-à-dire jusqu'où peut-on admettre le flot du transport maritime de passagers, l'affluence de navires de plaisance, les efforts de pêche et les implantations conchylicoles pour que Chausey reste durablement une ressource majeure pour les ports de Granville. Nous n'oublions pas que Chausey est aussi le patrimoine culturel et naturel le plus extraordinaire de tout le territoire Granville. À ce titre il impose d'être durablement préservé.

Le soutien à la filière pêche de Granville. Notre association s'est donnée pour ambition de promouvoir les ports de Granville et par conséquent les filières économiques qui s'y exercent. La filière pêche a été très durement secouée par les conséquences du Brexit qui a remis en cause les licences des pêcheurs de Granville qui exercent dans les eaux jersiaises.

Nous n'avons en réalité aucun pouvoir de participer aux négociations internationales. Cependant, en tant que citoyens et Granvillais, nous avons décidé d'interpeller les autorités publiques impliquées dans cette affaire.

Nous avons donc lancé une pétition adressée à la commission européenne, au gouvernement français et au gouvernement de Jersey. Cette pétition a recueilli près de 1800 signatures et a été lue par plus de 30 000 personnes. Nous l'avons adressée aux autorités. Nous avons reçu cinq réponses qui nous ont permis de mieux percevoir tous les malentendus entre les autorités publiques. Nous avons bien sûr diffusé ces réponses auprès des signataires de la pétition. Vous pouvez aussi les lire sur notre site, si ce n'est déjà fait.